

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.05.2019	15h43	19.318	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Baptiste Hurni et Jean-Frédéric de Montmollin
Titre : Pourquoi un tel retard incompréhensible ?
<p>Contenu :</p> <p>Avril 2019, les arrêtés du Conseil d'État fixant les prix de pension pour l'année 2019 ne sont toujours pas parvenus aux EMS du canton de Neuchâtel, alors qu'ils devraient être en possession des directions au mois de décembre précédant l'année en cours ! Ce retard est incompréhensible, car il met les résident-e-s, leurs familles et les institutions dans des situations difficiles lorsque les prix de pension changent.</p> <p>Les EMS ont thématiqué cette problématique à plusieurs reprises, à travers leurs associations faitières puisque la pratique des arrêtés tardifs s'est malheureusement installée depuis quelques années. Le Conseil d'État peut-il nous expliquer pourquoi les arrêtés sont rendus si tardivement et les mesures qu'il envisage à futur pour communiquer les prix de pension à temps afin d'éviter que les institutions travaillent dans une « zone grise » ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Baptiste Hurni		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Frédéric de Montmollin		